



Arbres masquant une vue remarquable

Par **camille95**, le **11/08/2009** à **10:18**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison depuis plus de 30 ans en bord de mer avec une vue directe sur la mer. Cette maison a été achetée notamment pour cette vue. Il y a environ 15 ans, la municipalité a planté 4 arbres en face de chez moi (pour donner de l'ombre sur le terrain de boules !!!), aujourd'hui, ces arbres font plus de 6 mètres de haut. Depuis plusieurs années, je demande à la mairie d'élaguer ces arbres qui me bouchent complètement la vue. La seule réponse obtenue est que l'élagage risque d'être fatal aux arbres qui sont en mauvaise santé. Mes voisins sont plus virulents car ils souhaitent tenter une action pour trouble de jouissance considérant qu'ils ont achetés des maisons avec vue sur mer et que la situation dévalorise leurs biens et demander l'abattage des arbres. Quels sont nos recours, à qui s'adresser, que peut-on attendre? Par avance merci. Camille95